

Requête 2310125, autorisation préalable de la destruction de la messagerie du ministre BLANQUER. Désistement.

Ma référence :

<https://sebastiannowenstein.org/2025/02/19/tata-de-chasselay-et-la-diffusion-dune-faussse-information-par-le-ministere-des-armees-ce-dernier-na-pas-detrompe-les-eleves/>

Par la présente communication, je prends acte qu'il n'existe pas d'écrit autorisant la destruction de la messagerie du ministre Blanquer et me désiste, par conséquent, de mon instance.

Je déplore qu'il m'ait fallu saisir votre tribunal pour obtenir une information qui aurait dû m'être communiquée sans difficulté et sans délai par l'administration. Cette dernière crée l'apparence qu'elle instrumentalise la justice administrative à des fins dilatoires.

Sebastian Nowenstein, professeur agrégé, lycée Gaston Berger, Lille.